

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux,
Le quatre avril,
Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué,
S'est réuni en session ordinaire à vingt heures en mairie
Sous la présidence de Monsieur Guy DAVID, Maire
Date de convocation du conseil municipal : lundi 28 mars 2022

Conseillers en exercice : 27 - Conseillers présents : 19 (18 pour les délibérations n°2022D25, 2022D26 et 2022D27) - Votants : 26 (24 pour les délibérations n°2022D25, 2022D26 et 2022D27)

PRESENTS : Mme ADVENARD Annick – Mme BAUCHEREL Virginie – Mme BEREZOVSKAYA Anna – M. BLINO Jérôme – M. BUSSLER-MUELA Patrick – M. CHESNIN Julien – M. DAVID Gérard – M. DAVID Guy – Mme DENIGOT Béatrice – M. DESBOIS Stéphane – Mme DESMOTS Isabelle – M. GOMES AMORIM Raoul Manuel (Quitte la séance à 21H40) – Mme GRUEL Nathalie – Mme HERVOCHE Josiane – M. LORJOUX Laurent – M. RENARD Patrice – M. ROZÉ Eric – M. SEIGNARD André – Mme TIMMERMAN Nathalie

ABSENTS EXCUSÉS : ALIX Sigrid – BAHOLET Stéphanie – Mme BRÛLÉ Karine – M. LOGODIN Xavier – Mme PALVADEAU Stéphanie – Mme PHILIPPE Jocelyne – M. POISSON Yannick – M. POTIER Jérémy

POUVOIRS : ALIX Sigrid (Pouvoir à M. DAVID Gérard) – BAHOLET Stéphanie (Pouvoir à Mme BAUCHEREL Virginie) – M. LOGODIN Xavier (Pouvoir à M. SEIGNARD André) – Mme PALVADEAU Stéphanie (Pouvoir à M. DAVID Gérard) – Mme PHILIPPE Jocelyne (Pouvoir à Mme DENIGOT Béatrice) – M. POISSON Yannick (Pouvoir à M. ROZÉ Eric) – M. POTIER Jérémy (Pouvoir à M. GOMES AMORIM Raoul Manuel)

Secrétaire de séance : M. CHESNIN Julien

DECISIONS DU MAIRE :

- **ADEME (Appel à projet A VELO 2)** : Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a sollicité une subvention de 12 500 € auprès de l'ADEME dans le cadre d'un appel à projet A VELO 2 pour l'étude du schéma directeur de la commune, dont le montant est estimé à 25 000 € HT.
- **Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) - Adhésion de la commune pour l'année 2022** : vu l'avis favorable de la commission urbanisme, à l'unanimité des membres présents, Monsieur le Maire a décidé d'adhérer au CAUE. Le montant de la cotisation annuelle s'élève à 1 543.41 €.

FINANCES :

- 1- **Budget primitif principal 2022 – Affectation du résultat** : le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé d'affecter la somme de 49 184.39 € en section d'investissement du budget primitif 2022 du budget principal (compte 1068) et de reporter la somme de 1 667 975.44 € en section de fonctionnement (compte 002).

- 2- **Budget annexe supérette 2022 – Affectation du résultat** : le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé d'affecter la somme de 3 067.32 € en section d'investissement du budget annexe supérette 2022 (compte 1068).
- 3- **Budget annexe assainissement 2022 – Affectation du résultat** : le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé d'affecter la somme de 79 593.05 € en section d'investissement du budget annexe assainissement 2022 (compte 1068) et de reporter la somme de 657 571.39 € en section de fonctionnement (compte 002).
- 4- **Fiscalité 2022 – Vote des taux d'imposition** : le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de maintenir les taux d'imposition pour 2022 à savoir : **Taxe d'habitation** : Gel du taux sans modulation possible – 18.99 % ; **Taxe foncière sur les propriétés bâties** : 39.05 % ; **Taxe foncière sur les propriétés non bâties** : 49,89 %.
- 5- **Budgets primitifs 2022 - Vote du budget principal et des budgets annexes (Lotissements-Supérette- Assainissement collectif)** : le conseil municipal, à l'unanimité, a adopté les budgets suivants :

BUDGETS	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Budget principal	6 038 694,44 €	4 431 111,83 €
Budget Lotissements	297 195,08 €	287 190,08 €
Budget Supérette	76 226,16 €	58 693, 48 €
Budget Assainissement	1 070 571,39 €	1 163 926,99 €

URBANISME / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE :

- 6- **Ancienne Mairie – Vente d'une partie des parcelles cadastrées AB 327, XA 1 et XA 273** : le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé la vente d'une partie de ces parcelles classées en zone Uab au PLU d'une superficie totale d'environ 145m² au prix de 93€/m².
- 7- **Communauté de communes GOLFE DU MORBIHAN – VANNES AGGLOMERATION (GMVA) – Instruction des autorisations d'urbanisme – Adoption d'une convention tripartite commune** : le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé ladite convention et a autorisé le maire à la signer.

ENFANCE / JEUNESSE :

- 8- **Fixation des tarifs des séjours courts (mini-camps) de l'été 2022** : le conseil municipal, à l'unanimité, a souscrit aux tarifs de séjours courts proposés par le service Enfance/Jeunesse.

INFORMATIONS MUNICIPALES ET QUESTIONS DIVERSES

- 1- **COMPTE-RENDUS DES COMMISSIONS** : les comptes-rendus des commissions Voirie (10 mars 2022), Bâtiments (16 mars 2022), Affaires Scolaires et Enfance Jeunesse (17 mars 2022), Urbanisme (21 mars 2022) et Finances (22 mars 2022) ont été communiqués au conseil municipal et n'ont fait l'objet d'aucun questionnement.
- 2- **Report de la fusion de l'école publique Andrée CHEDID en 2023** : Monsieur le Maire informe l'assemblée du report de la fusion des écoles maternelle et élémentaire pour la rentrée 2023.

3- Date des prochains conseils municipaux : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des prochaines dates :

- Lundi 16 mai 2022 à 20h00 en mairie,
- Lundi 04 juillet 2022 à 20h00 en mairie.

Rédigé à NIVILLAC, le 11 avril 2022

Le Maire,
Guy DAVID



